

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Le 26 septembre 2017 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie COUSIN, Maire.

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF, M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, Mme COFFIN, Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, M. LE CAMPION.

Mme ASSELIN, M. BIDEL, M. BOULLOT, M. DESCHAMPS, Mme DUVAL, M. FURCY, M. GARNIER, M. GROS, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LACOUR, Mme LECONTE, Mme LEFORT, M. LEMARCHANT, Mme B. MARIE, Mme MAUMINOT, M. MORIN, M. OSMOND, Mme PESQUEREL, Mme PREVOT, Mme RENOUF, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

Absents excusés :

Mme FLEURY qui avait donné procuration à Mme COUTARD,
Mme ANTOINE qui avait donné procuration à Mme LEFORT,
Mme BOULLOT qui avait donné procuration à Mme ESSLING,
M. DELAFOSSE qui avait donné procuration à Mme SEVAUX,
M. HOREL qui avait donné procuration à M. ROSE,
Mme LAMAZIERE qui avait donné procuration à Mme DUVAL,
Mme LE BIHAN qui avait donné à procuration à M. CHASLES,
M. MORAZIN qui avait donné procuration à Mme COUSIN.

Mme PAGNON, M. DUVAL, M. FAUVEL, M. JULIEN, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL,
Mme LEBOSQUAIN, M. LOISEL, Mme LOUIS, Mme M. MARIE, M. MEERT.

Secrétaire de Séance : M. LE CAMPION.

I – ADOPTION COMPTES RENDUS

Séances du 13 juin 2017 et du 30 juin 2017.

M. Varin souhaite apporter une rectification pour la date de fin des travaux de la Maison des Associations prévue vers le 15 octobre 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu modifié de la séance du 13 juin 2017 et celui du 30 juin 2017.

II – COMMUNICATION DU MAIRE

Mme le Maire transmet les remerciements reçus du Secours Catholique et du Comité Local des Jardins familiaux pour les subventions apportées par la Commune.

Remerciements aussi de Mme Thérèse Deschamps pour l'aide accordée par le CCAS.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en lumière du mur Grimaldi est en place depuis le 21 septembre. Bien que les Torignais aient déjà pu admirer cette mise en valeur du mur Grimaldi, proposition est faite aux conseillers (qui n'ont pas encore eu cette opportunité), de se rendre sur place à l'issue de ce Conseil Municipal.

Une information est donnée sur l'arrivée de 10 migrants (hommes soudanais venant du Darfour demandant le statut de réfugiés politiques) qui logent dans 2 appartements mis à disposition par Manche Habitat.

IV – CLOTURE DU BUDGET DU LOTISSEMENT LES BLEUETS

Le Conseil Municipal décide de reverser l'excédent de 17 516.99 € du budget lotissement « Les Bleuets » au Budget principal et clôturer le budget au 31 décembre 2017. M. Cailliez précise que cette recette est inscrite au BP 2017.

III – DECISIONS MODIFICATIVES 3 ET 4 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances présente à l'assemblée ces deux décisions modificatives techniques, sans incidences financières.

Le Conseil adopte à l'unanimité les deux modifications suivantes :

- Presbytère de Giéville (DM 3)
Section d'investissement :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Presbytère	5 507.00 €	Etude presbytère	5 507.00 €
Total	5 507.00 €	Total	5 507.00 €

- Salle des fêtes de Brectouville (DM 4)
Section d'investissement :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Subvention reçue transférable	1 229.50 €	Subvention reçue non transférable	1 229.50€
Total	1 229.50 €	Total	1 229.50 €

V – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN SUR GIEVILLE

M. Rose, Maire délégué de Giéville informe l'assemblée que pour sécuriser la circulation sur la RD 558, la commune historique de Giéville avait décidé l'acquisition d'une bande de terrain (ZY 152 pour une surface de 272 m²).

A l'unanimité, le Conseil accepte cette acquisition et les frais annexes.

VI – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT : TRAVAUX RUE DES AULNAYS

En agglomération, les aménagements réalisés sur les routes départementales 96 et 159 (plateaux surélevés, écluses et trottoirs) sont à la charge financière de la commune. M. Grandin, Maire délégué de Guilberville explique qu'il s'agit d'une convention type qui régit les relations entre le Département et la Commune.

Le Conseil donne pouvoir à M. Grandin de signer cette convention.

VII – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEC

M. Grandin, rappelle à l'assemblée la demande de la commune déléguée de Guilberville de quitter le SDEC. La Communauté de communes Cœur de Nacre souhaite par ailleurs intégrer ce syndicat.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

VIII – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM

Mme le Maire présente aux élus municipaux, les trois sujets concernant la modification des statuts du SDEM à savoir :

- l'adhésion de Torigny-les-Villes et l'extension des compétences du SDEM,
- le choix de compétences optionnelles,
- et, le reversement ou non de la TCCFE au syndicat.

Il est rappelé que la commune nouvelle de Torigny-les-Villes a sollicité son adhésion au SDEM en septembre 2016. Par ailleurs, l'évolution réglementaire (loi NOTRE et le plan climat-air énergie) impose une modification des statuts du syndicat vers des solutions innovantes et faiblement consommatrices de ressources.

Mme Cousin rappelle les modes de gestion des communes historiques :

- Torigni-sur-Vire gère en direct avec ENEDIS au taux de TCCFE à 2 %,
- Giéville et Brectouville avaient uniquement adhéré pour la compétence obligatoire de base AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité), au taux de TCCFE à 8.5 % perçu par le SDEM,

- Guilberville, avait pris (au SDEC) les compétences optionnelles suivantes : - Eclairage public - Bornes de recharge électrique, au taux de TCCFE à 8.5 % perçu par le SDEC.

Depuis 2017, pour l'ensemble du territoire de la commune nouvelle, le taux est de 8.5 %.

Dans cette période transitoire, jusqu'en 2020, avant que le préfet détermine un nouveau classement de la commune nouvelle, plusieurs solutions s'offrent à la commune.

- 1) Percevoir la totalité de la TCCFE et la reverser intégralement au SDEM.
- 2) Reverser au SDEM la partie correspondant aux 3 territoires historiques de Guilberville, Giéville, Brectouville, et garder la partie de la TCCFE (= un peu plus de 50 %) correspondant au territoire de Torigni-sur-Vire.

- 3) Percevoir la TCCFE et ne pas la reverser au SDEM, c'est-à-dire garder la somme intégralement au budget communal.

Mme Cousin précise que les taux d'intervention du SDEM diffèrent selon que la commune lui reverse ou pas la TCCFE. Ces taux d'intervention du SDEM sur des travaux sont également différents selon le classement de la commune : classée en urbaine (taux plus faibles) ou bien commune classée rurale (taux plus élevés).

Mme Cousin propose de retenir l'option N°2 dans la mesure où sur les territoires classés ruraux, des extensions de réseaux sont prévisibles (nouvelles voiries), alors que sur le territoire classé urbain, il s'agit plutôt de travaux d'enfouissement de réseaux.

Pour M. Lemarchant, garder la taxe à hauteur de 50 % lui paraît effectivement s'imposer pour poursuivre les travaux de réseaux à enterrer.

M. Le Champion s'interroge sur la pertinence de ce choix dans la mesure où la commune historique de Torigni-sur-Vire aurait peu de travaux à réaliser (effacements de réseaux et éclairage public).

M. Grandin répond que les évolutions techniques du passé ne sont pas comparables à celle d'aujourd'hui. Les mutations technologiques et les nouvelles intelligences permettront de nouvelles utilisations des outils actuels. Le matériel évoluera de plus en plus rapidement, ce qui générera des investissements de manière continue.

Le Conseil (une abstention) valide les modifications proposées et vote pour l'option N°2.

IX- 2EME TRANCHE DE LA 4EME PHASE DE LA REVALORISATION DE LA PROMENADE BOISEE

En amont de la réunion du Conseil Municipal, les élus ont reçu le document correspondant à la 2^{ème} tranche de la 4^{ème} phase de revalorisation de la promenade boisée près des étangs. Situé au « Champêtre », ce projet concerne des marronniers.

Le plan qui détaille la configuration précise de l'allée fait apparaître :

- les arbres déjà manquants : 37 « trous » dans cette portion de promenade qui comprenait à l'origine 113 arbres ;

- les 38 marronniers à enlever ;

- les 38 marronniers à conserver selon les préconisations de l'ABF ;

- et le plan de replantation de 38 nouveaux marronniers.

Le plan restitue arbre par arbre l'état actuel de cette portion de la promenade. Chaque arbre y est numéroté et son emplacement précisément indiqué.

M. Varin, Maire-adjoint chargé des travaux rappelle la chronologie administrative de la 2^{ème} tranche de la 4^{ème} phase de revalorisation de la promenade boisée correspondant à la suite de la démarche initiée en 2002.

La période de réalisation de cette tranche située au « Champêtre » n'est pas fixée à ce jour.

Mme le Maire fait part aux conseillers qu'une personne (en son nom personnel et au nom de l'association qu'il vient de créer il y a quelques jours) a saisi la commune d'une réclamation préalable à l'introduction d'un recours de pleine juridiction devant le Tribunal administratif de Caen.

Il réclame 1 million d'euros au titre des tilleuls abattus en 2016, et au titre des marronniers à abattre secteur du « Champêtre » : 500 000 €.

Un bruit général de désapprobation a ponctué cette information.

X- ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE DES VOIRIES

Suite à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires qui stoppaient efficacement la pousse d'herbes sur les trottoirs, M. Piedagnel, Maire-adjoint en charge de l'entretien explique les évolutions réglementaires sur l'utilisation des produits de traitement. Après avoir utilisé un nouveau produit (Bio-contrôle), un nouvel équipement (balayeuse), les résultats ne correspondent pas aux attentes. Il est proposé au Conseil de s'orienter vers un désherbage à la vapeur (curatif et préventif) pour un montant de 30 250 € HT avec une aide de l'AESN de 50 %. M. Garnier indique qu'un passage toutes les 6 semaines sera nécessaire. Mme Asselin regrette l'absence de diagnostic préalable à ce choix. Le projet est accepté (8 abstentions).

XI- AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE SUR CONDE

Suite à la présentation de M. Cailliez, chargé de l'Urbanisme, le Conseil émet un avis favorable sur le projet d'installation de la société ELVIR prévoyant une augmentation de sa capacité de production.

XI- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES TARIFS SPECTACLES

Le Conseil Municipal décide de fixer le droit d'entrée des spectacles à 8 € pour les adultes et à 4 € pour les enfants, soit une diminution des tarifs antérieurs.

XIV- REMBOURSEMENT FRAIS MEDICAUX

Le Conseil accepte de rembourser les frais médicaux (200 €) avancés par un agent territorial.

XV - PRODUITS IRRECOURVABLES

Le Conseil Municipal décide d'admettre en créances éteintes les dossiers suivants :

Budget général (non restitution livres médiathèque) : 53.19 €, Legs Danican (dette cantine) : 45 €.

La séance est levée à 22 h15.